

# La mise en œuvre des O.R.F. Le point de vue de l'industrie de la trituration

par Patrick OLLIVIER \*

Je vais aller directement au fait : comment les ORF se corrèlent-elles avec les attentes des usines de pâte à papier de Cellurhône-Tarascon d'un côté, de Pyrénecell-Saint-Gaudens de l'autre ? Et comment passer de l'intention à la concrétisation ?

Mais d'abord, quelles sont les attentes de la trituration ?

Elles se définissent en deux temps :

## 1 – Un objectif général :

Un approvisionnement régulier, de qualité et à un prix compétitif avec les contraintes internationales, exploité dans des conditions respectueuses de la gestion durable.

## 2 – Et 10 objectifs particuliers y concourant

Ces objectifs doivent être compris dans une optique générale fondamentale : concentrer les actions sur des zones-cibles (plutôt que de disperser objectifs et moyens), et tenir ces actions dans la durée jusqu'à l'obtention des résultats visés.

### OBJECTIFS PARTICULIERS

- 1 Mise en marché des boisements privés actuellement hors gestion ou hors circuits commerciaux.
- 2 Mise en marché supérieure de la forêt soumise, dans des conditions économiquement compétitives.
- 3 Accès aux massifs actuellement inatteignables techniquement et/ou économiquement.
- 4 Voirie communale et départementale cohérente avec les aménagements de dessertes en forêt.

- 5 Contractualisation avec la forêt soumise, et évolution de ses modes de mise en vente.
- 6 Compétitivité de l'Exploitation forestière.
- 7 Généralisation à tous les intervenants forestiers de la démarche qualité/environnement ISO 14.001.
- 8 Mise en œuvre de la circulation 44/46 T des camions.
- 9 Tissu de scieries et unités de déroulage valorisant le bois d'œuvre et délivrant des connexes.
- 10 Rationalisation de la concurrence Trituration / Bois-Energie.

Partant de cet inventaire des principaux points pour lesquels nous souhaitons voir se concrétiser des évolutions en partenariat avec le reste de la filière, j'ai relu les propositions d'ORF des deux régions pour voir si nous étions bien en phase les uns avec les autres.

Le résultat de cette recherche est assez rassurant (Cf. les deux premières colonnes des Tab. I et II, pages suivantes).

On voit donc que les deux approches régionales se ressemblent par beaucoup de points, et sont a priori en phase avec nos propres visions.

Cependant :

- Elles ignorent toutes deux la grave distorsion de compétitivité des conditions de transport en France.

- De notre point de vue, le Languedoc n'identifie pas en tant que telle la problématique Trituration Papetière, sans doute parce que les deux usines consommatrices sont toutes deux extérieures à cette région. Pourtant, nos consommations de bois sur cette région sont importantes, et je ne pense pas qu'il faille les traiter comme de simples exportations vers des clients lointains, donc épisodiques.

- Enfin, dans les deux cas, la question du Bois-Énergie est clairement identifiée, mais reste à nos yeux plus un sujet de préoccupation que de confortation : notre branche industrielle, tout en reconnaissant la justesse de l'optique Bois-Énergie, insiste sur le fait que :

\* d'une part, la combustion de la matière ligneuse ne doit intervenir que le plus tard possible dans le cycle de vie du produit, lorsque tous les autres usages mieux valorisants de la fibre ont été accomplis ;

\* d'autre part, le subventionnement des installations et des réseaux d'approvisionnement – schémas souvent avancés - ne doit pas être une distorsion de compétitivité au détriment d'autres utilisateurs industriels.

Ces remarques ou réserves formulées, je constate que l'adéquation entre l'expression de nos besoins et des politiques affichées va dans le bon sens, et notre souhait est donc maintenant de voir les ORF passer d'une déclaration d'intentions et d'options à des plans de mise en œuvre, donc à des formalisations d'objectifs quantifiés, de calendriers et de moyens permettant de les atteindre, ce qui – me semble-t-il, doit être une des composantes des contrats de plan Etat-Région.

Dans cette optique, notre vision serait la suivante (Cf. les deux dernières colonnes des Tab. I et II)

Je pense que ces objectifs rencontrent assez bien les propos tenus par les orateurs qui m'ont précédé, et j'espère ceux qui suivront. Nous devrions donc avoir là une partie de la trame de nos actions collectives pour les années à venir : messieurs les SERFOB, merci de coordonner toutes les actions de chacune des parties concernées pour que nous réalisions maintenant ces ambitions.

\* PDG des Forestières La Rochette  
Zone de Roubian  
13156 Tarascon cedex

**Tab. I : APPROVISIONNEMENT BOIS CELLURHÔNE-TARASCON : attentes sur la région PROVENCE-CÔTE d'AZUR**

| OBJECTIFS PARTICULIERS                                                                                                        | Est-ce dans les ORF-PACA ?                                                                                                                                                                                                                                                    | QUANTIFICATION                                                                                                                    | MOYENS NÉCESSAIRES                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b> Mise en marché des nombreux boisements résineux privés actuellement hors gestion ou hors circuits commerciaux        | 1.8 : <b>Amélioration des peuplements</b> : méthodes de gestion des essences pionnières<br>2 : <b>Réalisation d'éclaircies</b> : logique générale d'aménagement, concentration des actions sur massifs ciblés, animation, financement éclaircies déficitaires, cycle vertueux | +100.000 m <sup>3</sup> par an commercialisés en bois d'Industrie                                                                 | Développement d'un projet Pin d'Alep                                                                                                                                                                       |
| <b>2</b> Mise en marché supérieure de la forêt soumise, dans des conditions économiques compétitives                          | 3, 3.1, 3.2 : <b>Mobilisation et utilisation des bois régionaux</b> : augmentation récolte, massification, information propriétaires, incitation par primes à la sylviculture, accompagnement travaux connexes, qualité de l'exploitation, modes de ventes                    | Idem ci-dessus<br><br>+20% par an commercialisés, d'abord majoritairement en Bois d'Industrie, évoluant vers plus de Bois d'œuvre |                                                                                                                                                                                                            |
| <b>3</b> Accès aux massifs actuellement inatteignables techniquement et/ou économiquement (essentiellement forêts communales) | 3.3 : <b>Desserte</b> : priorité actions concentrées par massif, corrélation avec la voirie publique, débarragages alternatifs                                                                                                                                                | 30 à 50 km par an, répartis sur 5 zones-cibles ; cette action doit être combinée avec les points 4 et 5                           | Maintien des financements à 80%, tant en forêt publique que privée.                                                                                                                                        |
| <b>4</b> Voirie communale et départementale cohérente avec les aménagements de dessertes en forêt                             | Idem ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                | cf. ci-dessus                                                                                                                     | Plan routier permettant de financer et d'entretenir un réseau cohérent avec les sorties de bois : densification, renforcement, mise au gabarit, suppression des points noirs                               |
| <b>5</b> Contractualisation avec la forêt soumise, et évolution de ses modes de mise en vente                                 | 2 et 3                                                                                                                                                                                                                                                                        | 30% des ventes du soumis sous forme contractualisée, assortie d'une planification                                                 | Expression d'une volonté politique régionale                                                                                                                                                               |
| <b>6</b> Compétitivité de l'Exploitation forestière                                                                           | 3.4 : <b>Exploitation</b> : Financement de matériels, dotation jeunes exploitants, formation gestion, conseil aux entreprises, statuts exploitants et ETF                                                                                                                     | 10 à 15% de réduction du coût d'exploitation en 3 ans                                                                             | - Plan d'action découlant de l'inventaire des mesures fait par La Rochette<br>- Financement de matériels, en particulier de matériels d'occasion<br>- Aide à l'installation d'entreprises en zones rurales |
| <b>7</b> Généralisation à tous les intervenants forestiers de la démarche qualité/environnement                               | Suggéré par 3.1.b : <b>Amélioration des interventions des exploitations</b> et conclusion 2 : <b>Cycle vertueux</b> : qualité + création d'emplois + plus values = rentrees fiscales                                                                                          | X journées de formation par an pour arriver à une formation qualifiante                                                           | Financement des formations + indemnisation des journées complètement intégrée au bout de 5 ans                                                                                                             |
| <b>8</b> Mise en œuvre de la circulation 44/46 T des camions                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                               | 100% d'arrêtés préfectoraux !                                                                                                     | Volonté politique de consolider la Filière                                                                                                                                                                 |
| <b>9</b> Tissu de scieries et unités de déroulage valorisant le bois d'œuvre et délivrant des connexes                        | 3.5 : <b>Scieries</b> : Reconstitution tissu de scieries, matériel d'occasion, séchoirs, qualié, promotion Bois-Construction                                                                                                                                                  | +30% par an du volume de bois d'œuvre transformé en Région                                                                        | - Financement des investissements<br>- Accroissement de la mise en marché de grumes                                                                                                                        |
| <b>10</b> Rationalisation de la concurrence du Bois Énergie                                                                   | 3.7 : <b>Bois-Énergie</b> : sous-produits forestiers                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                            |

**Tab. II : APPROVISIONNEMENT BOIS TARRASCON & SAINT-GAUDENS : attentes sur la région LANGUEDOC**

| OBJECTIFS PARTICULIERS                                                                                                                  | Est-ce dans ORF-Languedoc ?                                                                                                                                                                                              | QUANTIFICATION                                                                                                 | MOYENS NÉCESSAIRES                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b> Mise en marché des boisements privés actuellement hors gestion ou hors circuits commerciaux                                    | 21 : <b>Mobilisation</b> : "réserve non exploitée", animation propriétaires, aides aux travaux sylvicoles <b>mais peu de prise en compte de la Trituration</b>                                                           | +75.000 m <sup>3</sup> par an commercialisés en bois d'Industrie                                               | Actions de sensibilisation et agents de mobilisation                                                                                                                                                     |
| <b>2</b> Mise en marché supérieure de la forêt soumise, dans des conditions économiques compétitives techniquement et/ou économiquement | 21 : <b>Mobilisation</b> : "réserve non exploitée", animation propriétaires, aides aux travaux sylvicoles <b>mais peu de prise en compte de la Trituration</b>                                                           | +20% par an commercialisés en Bois d'Industrie et Bois d'Oeuvre                                                | Maintien des financements à 80%, tant en forêt publique que privée                                                                                                                                       |
| <b>3</b> Accès aux massifs actuellement inatteignables                                                                                  | 21 : dessertes, et leur cohérence avec la voirie                                                                                                                                                                         | 20 à 30 km par an, répartis sur 3-4 zones-cibles ; cette action doit être combinée avec les points 4 et 5.     | Maintien des financements à 80%, tant en forêt publique que privée                                                                                                                                       |
| <b>4</b> Voirie communale et départementale cohérente avec les aménagements de dessertes en forêt                                       | esquissé dans 21                                                                                                                                                                                                         | cf. ci-dessus                                                                                                  | Plan routier permettant de financer et d'entretenir un réseau cohérent avec les sorties de bois : densification, renforcement, mise au gabarit, suppression des points noirs                             |
| <b>5</b> Contractualisation avec la forêt soumise, et évolution de ses modes de mise en vente                                           |                                                                                                                                                                                                                          | 30% des ventes du soumis sous forme contractualisée, assortie d'une planification                              | Expression d'une volonté politique régionale                                                                                                                                                             |
| <b>6</b> Compétitivité de l'Exploitation forestière                                                                                     | mesures dans 21 et 34 : <b>Animation</b>                                                                                                                                                                                 | 10 à 15% de réduction du coût d'exploitation en 3 ans                                                          | - Plan d'action découlant de l'inventaire des mesures fait par La Rochette<br>- Financement de matériel, en particulier de matériel d'occasion<br>- Aide à l'installation d'entreprises en zones rurales |
| <b>7</b> Généralisation à tous les intervenants forestiers de la démarche qualité/environnement                                         | 33 <b>Vulgarisation &amp; Formation</b> et comme contrainte dans L'AMONT : 11 <b>Gestion Durable</b> , 14 <b>Protection des sols</b> , 16 <b>Préservation paysage &amp; environnement</b> , 19 <b>Accueil et loisirs</b> | X journées de formation par an pour arriver à une formation qualifiante complètement intégrée au bout de 5 ans | Financement des formations + indemnisation des journées                                                                                                                                                  |
| <b>8</b> Mise en œuvre de la circulation 44/46 T des camions                                                                            |                                                                                                                                                                                                                          | 100% d'arrêtés préfectoraux !                                                                                  | Volonté politique de consolider la Filière                                                                                                                                                               |
| <b>9</b> Tissu de scieries et unités de déroulage valorisant le bois d'œuvre et délivrant des connexes                                  | 23 <b>Première transformation</b> <b>mais la Première Transformation c'est aussi la Trituration</b>                                                                                                                      | +20% par an du volume de bois d'œuvre transformé en Région                                                     | Financement des investissements                                                                                                                                                                          |
| <b>10</b> Rationalisation de la concurrence du Bois Énergie                                                                             | 25 Bois-Énergie                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                          |